



Impayé et non-entretien d'une location de vigne

Par **erwannn**, le **08/08/2011** à **12:27**

Bonjour,
J'ai un locataire d'une parcelle d'1ha de vignes qui ne l'entretient plus depuis 2 ans (ronces, arbres, herbe, absence de palissage...) qui contient de la vieilles vignes et de la vignes fraîchement plantées depuis 4 ans. De plus, il ne me paie plus le loyer depuis plus de 3 ans. Je lui ai envoyé une lettre recommandée pour le paiement. Quelles démarches entreprendre pour reprendre les vignes et les relouer ? Que faut-il surtout éviter de faire ?
Merci
PS: j'ai bien compris qu'il existe un service payant , inutile de me le rappeler.

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:24**

Un seul conseil pour résilier un bail rural : prendre un avocat parce que c'est vraiment dur de casser un bail rural (et d'un avocat rural, et pas dans le coin du locataire sauf si vous mêmes y habitez ET y êtes originaire)
Une des premières choses à faire est de prendre un huissier pour faire constater le manque d'entretien